

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E102970 **VALABLE JUSQU'AU** 05/09/2025

> ÉDITÉ LE 13/06/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/11/1997

SAS Forme juridique:

DEPUIS LE 08/03/2023

Capital: 261 000

8 RUE DU PARC 61100 FLERS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC ALENCON 2000B51949

Siret: 414 802 694 00011

Code NACE: 4321A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 208766W1247000/001 290627/0

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1247000/001 290627

Situation fiscale et sociale: A jour au 30/04/2024

Raison sociale: JANNELEC

Téléphone: 02 33 65 74 92 Fax: 02 33 96 35 87

Portable: 06 22 59 72 99

Site Internet: www.jannelec.fr E-mail: contact@jannelec.com

Responsabilité légale :

DL2J FINANCES (853 764 892) / LJBMF (853 619 070) / ALEFI (853 727 931)

Effectif moyen: 40 Tranche de classification: EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	30/06/2022
5133 PROB	Installation de chauffe-eau thermodynamique	07/09/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	07/09/2023
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	04/07/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	30/06/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	07/09/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	07/09/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	30/06/2022
o Ventilation mécanique	18/03/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT **DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT

1/1

AGENCE DE CAEN ZONE OBJECT'IFS SUD

1109 BOULEVARD CHARLES CROS B.P. 4 14123 IFS La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le «

référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences

complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.